

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	16	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 5 octobre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / LAFOND / PLAIS / ZEGAN / BEUX / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs POTELUNE / JANSONNIE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR :

Mr POTELUNE à Mme MESTRE

Mr JANSONNIE à Mr BEUX

A été nommée secrétaire : Mme HUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20221012-2022_10_92d-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation Publié sur le site internet de la collectivité le 15.10.2022

Objet : Frais de déplacement au profit des bénévoles de la médiathèque

Mr le Maire explique aux membres du conseil municipal :

Les bénévoles de la médiathèque sont amenés à se déplacer dans le cadre de leurs missions, pour les besoins du service (déplacement à la médiathèque départementale, formations, etc...)
Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Tout déplacement devra faire l'objet d'une demande d'ordre de mission.

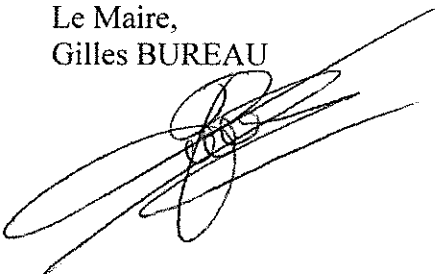
Ils seront remboursés, sur la base des indemnités kilométrique prévues par les textes en vigueur.

Après discussion, le conseil municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité la prise en charge des frais de déplacement au profit des bénévoles de la médiathèque.

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire,
Gilles BUREAU



La secrétaire
Sandrine HUET

